

# Motifs de décisions arbitrage

## Nos principes d'analyse et de décision

Les décisions de garanties sont prises par les arbitres Allianz Trade. Ces derniers ont pour objectif de répondre au mieux à vos besoins de couvertures.

Les décisions sont toujours basées sur l'analyse d'un faisceau d'éléments collectés, vérifiés ou objectivés grâce à un dispositif intégré de surveillance et d'investigation. Pour instruire un dossier acheteur, Allianz Trade combine les données publiques disponibles et une information dite « propriétaire » recueillie par son réseau d'analyste à travers le monde.

## Les différents types de réponses avec motifs de décisions

### Refus sur demande de garantie

Garantie refusée

### Réponse partielle sur demande de garantie

Une garantie inférieure au montant de votre demande est accordée

### Regrets sur demande de garantie

La garantie ne peut être accordée car l'acheteur est considéré comme non assurable dans le cadre de votre police. Exemple : sociétés inactives, dissoutes ou absorbées ainsi que sociétés holding, succursales de sociétés étrangères, établissements publics français, société « offshore », ...

### Réduction/résiliation de garantie

Votre garantie est ramenée à un niveau inférieur

### Annulation de garantie

L'acheteur est désormais considéré comme non assurable. Exemple : société dissoute, société absorbée, société en sommeil, en location gérance, ...



### L'analyse du risque en 5 étapes :

1. Collecte de l'information
2. Analyse de l'information
3. Notation
4. Décision de crédit
5. Communiquer la décision

Allianz Trade gère et met à jour régulièrement une quantité très importante d'informations dont une part significative est confidentielle. Pour des raisons réglementaires, Allianz Trade n'a pas vocation à communiquer l'information qu'il collecte sur les acheteurs. Celle-ci est synthétisée au travers de familles de motifs de décision.

La justification des refus de garanties, des réponses partielles ou des modifications de garanties a pour but de porter à votre connaissance les éléments les plus discriminants pris en compte dans notre analyse.

## Où trouver nos motifs de décision ?

Les motifs qui vous sont communiqués sur les avis de décisions de garantie sont, dès leur validation, disponibles :

➤ Dans eDoc ou adressés par courriel

Rappel des éléments de votre demande	Information client
Nature : demandé d'agrément Date de réception : 15 avril 2016 Origine : EOLIS Devise : EUR Montant demandé : 838 000 Numéro de confirmation : 125647923	
Madame, Monsieur, Nous vous prions de bien vouloir prendre connaissance de notre réponse figurant dans le cadre de la décision. Les derniers documents comptables annuels ou intermédiaires en notre possession font état d'une dégradation de la situation financière de cette entreprise. Notre décision s'appuie sur les documents comptables annuels ou intermédiaires arrêtés à 09/2015. <b>Pour information</b> Les derniers documents comptables annuels ou intermédiaires en notre possession font état d'une dégradation de la situation financière de cette entreprise. Sur la base des derniers comptes annuels ou intermédiaires en notre possession, l'entreprise a une structure financière insuffisante. Sur la base des derniers comptes annuels ou intermédiaires en notre possession, l'entreprise a dérogé des pertes. Pour mémoire, les éléments d'identification de votre client étaient : France Vous pouvez demander un préfinancement de votre indemnité relative au présent agrément (offre soumise à l'acceptation de votre dossier).	Avenant N° : 0000037 au contrat Cette décision est soumise aux conditions générales et particulières du contrat dont la référence est rappelée en bas de page.
	<b>Décision</b> Découvert/agrée EUR 75 000

➤ Sur EOLIS : cliquez sur le bouton 'Les raisons de notre décision' dans la rubrique 'Mes garanties clients/Garanties'

➤ Sur Allianz Trade Online : dans la rubrique 'JE GERE MES DEMANDES', sélectionnez la police souhaitée puis consultez le détail de vos demandes de garanties

## Les principaux motifs par famille

Les motifs de décision peuvent faire référence à des données tangibles, notamment financières mais également à des éléments de contexte de l'acheteur ou de votre police.

Vous trouverez ci-dessous les motifs les plus couramment utilisés :

Famille de motifs	Textes qui peuvent vous être communiqués avec la décision de garantie
<b>Dialogue interactif avec vous</b>	<p>Notre décision prend en compte les informations que vous avez bien voulu nous transmettre.</p> <p>Notre décision prend en compte l'estimation des encours que vous avez avec cette entreprise.</p> <p>En dépit de nos tentatives, nous ne sommes pas parvenus à obtenir les derniers comptes de l'entreprise. Si vous êtes en mesure de nous les transmettre, nous étudierons à nouveau votre demande. A cet effet, nous vous remercions de nous préciser si les éléments fournis devront être traités de manière confidentielle.</p> <p>Pour répondre au mieux à votre demande, un entretien avec cette entreprise nous semble indispensable. Nos tentatives se sont révélées infructueuses. Si toutefois votre intervention auprès de votre client nous permettait de s'entretenir avec lui nous serions à même de reconsidérer notre décision.</p> <p>Notre décision fait suite à notre récente demande d'engagements.</p>
<b>Disponibilité de l'information</b>	<p>Les derniers documents comptables annuels ou intermédiaires de l'entreprise ne sont pas disponibles.</p> <p>Notre décision a été prise en tenant compte notamment de la non disponibilité des comptes du groupe auquel appartient cette société.</p> <p>Nous avons essayé de contacter votre client afin d'obtenir des informations financières récentes mais, à ce jour, nous n'avons pas reçu de réponse de sa part.</p> <p>Malgré nos recherches, les informations financières dont nous disposons sur cette entreprise restent limitées.</p> <p>Les informations financières en notre possession ne nous permettent pas de répondre favorablement à votre demande. Nous serons à même de reconsidérer notre position sur la base d'éléments financiers intermédiaires.</p> <p>Les éléments d'informations que l'entreprise s'était engagée à nous communiquer ne nous sont pas parvenus à ce jour.</p> <p>Les éléments communiqués par l'entreprise lors d'un entretien récent ne nous permettent pas de maintenir votre garantie au niveau actuel.</p> <p>L'entreprise refuse de nous communiquer ses derniers comptes.</p>

Famille de motifs	Textes qui peuvent vous être communiqués avec la décision de garantie
<p><b>Analyse des documents comptables</b></p>	<p>Notre décision repose sur l'analyse des derniers documents comptables annuels ou intermédiaires.</p> <p>Les derniers documents comptables annuels ou intermédiaires en notre possession font état d'une dégradation de la situation financière de cette entreprise.</p> <p>Sur la base des derniers comptes annuels ou intermédiaires en notre possession, l'entreprise a une structure financière insuffisante.</p> <p>Sur la base des derniers comptes en notre possession, l'entreprise a un fonds de roulement insuffisant.</p> <p>Sur la base des derniers comptes annuels ou intermédiaires en notre possession, l'entreprise dégage des pertes.</p> <p>Sur la base des derniers comptes annuels ou intermédiaires en notre possession, l'entreprise dégage un cash flow insuffisant.</p> <p>Les derniers comptes annuels ou intermédiaires de l'entreprise font état d'une baisse de la rentabilité d'exploitation.</p> <p>Les derniers comptes annuels ou intermédiaires montrent un endettement élevé.</p> <hr/> <p>Cette société fait l'objet d'une procédure collective (sauvegarde, redressement judiciaire ou liquidation judiciaire).</p> <p>En l'état actuel des informations en notre possession, la garantie accordée constitue le montant maximum que nous sommes en mesure de vous octroyer. Notre décision ne pourra être revue que sur la base d'éléments nouveaux.</p> <p>Notre décision repose sur nos informations en matière de régularité des paiements.</p> <p>Nos informations indiquent un allongement du délai de règlement fournisseurs pour cette entreprise.</p>
<p><b>Procédure collective &amp; Solvabilité</b></p>	<p>Notre demande porte sur un organisme public qui n'est pas garanti par votre contrat d'assurance crédit.</p> <p>Le montant demandé paraît élevé au regard du chiffre d'affaires de l'entreprise.</p> <p>D'après nos informations, cette entreprise est en sommeil.</p> <p>L'entreprise a été rachetée par une autre société dans le cadre d'un LBO (Leverage Buy Out).</p> <p>Cette société a été créée récemment.</p> <p>L'entreprise est référencée depuis peu dans nos bases. De ce fait, nous avons une faible visibilité sur son évolution.</p> <hr/>
<p><b>Situation ou statut de l'acheteur</b></p>	

## Allianz Trade, c'est :

Analystes crédit et arbitres dans le monde ↗ + 1 130

Transactions commerciales garanties dans le monde ↗ Plus de 930 Mds EUR

Pays dans lesquels nos experts sont implantés ↗ 50

Pays notés ↗ 270

## Pour une meilleure compréhension

Rapprochez-vous :

- de votre courtier ou mandataire
- d'Accueil & Services (01 84 11 50 54)
- ou d'un arbitre dans le cadre d'un rdv à programmer par l'intermédiaire de votre courtier (cf fiche pratique Comment préparer votre rendez-vous d'arbitrage ).

Retrouvez également sur EOLIS les données administratives de base et une reproduction des comptes annuels lorsque ceux-ci sont publics.

**Allianz Trade** est la marque désignant l'ensemble des services proposés par Euler Hermes.

Euler Hermes Crédit France - Société par actions simplifiée au capital de 51 200 000 EUR - RCS Nanterre B 388 236 853  
Société de financement - Siège social : 1, place des Saisons, 92048 Paris La Défense Cedex - Tél. + 33 1 84 11 50 50



Avec Ecofolio  
tous les papiers  
se recyclent.